

Budget : note de présentation brève et synthétique du budget primitif 2019

Commune de POLMINHAC

I. Le cadre général du budget

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget 2019 a été voté le 06 Avril 2019 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population : garderies et restaurant scolaire, locations de salles, etc
Les recettes de fonctionnement 2019 représentent 1 588 437,36 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'entretien des bâtiments communaux, de la voirie et des espaces publics, le fonctionnement de l'école.

Les salaires représentent 24,54 % des dépenses de fonctionnement de la commune.

Les dépenses de fonctionnement 2019 représentent 1 588 437,36 €.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

Les impôts locaux : Recettes 2018 : 375 545,00 € - Prévisions : 384 038,00 €

Les dotations versées par l'Etat : en 2018 : 413 617 € - Prévisions : 420 662 €

Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population : 129 237,91 € en 2018 – prévisions 2019 : 144 908,00 €.

b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montants
Dépenses courantes	268 817,79	Excédent brut reporté	509 990,57
Dépenses de personnel	389 739,92	Recettes des services	144 908,00
Autres dépenses de gestion courante	13 000,00	Impôts et taxes	411 538,00
Dépenses financières	23 209,08	Dotations et participations	458 740,00
Dépenses exceptionnelles		Autre recettes de gestion courante	60 800,00
Autres dépenses	108 269,80	Recettes	2 100,00

		exceptionnelles	
Dépenses imprévues	7 100,00	Recettes financières	360,79
Total dépenses réelles		Autres recettes	
Charges (écriture d'ordre entre sections)	19 725,84	Total recettes réelles	
Virement à la section d'investissement	758 574,93	Produits (écriture d'ordre entre section)	
Total général	1 588 437,36	Total général	1 588 437,36

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2019 :

- Taxe d'habitation : 12,16 %
- Taxe foncier bâti : 18,43 %
- Taxe foncier non bâti : 88,01 %

Le produit attendu de la fiscalité s'élève à 384 038,00 €uros

d) Les dotations de l'Etat

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 420 662 Euros

III. III. La Section d'investissement

a) Généralités

La section d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section d'investissement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen et long terme. Elle concerne des actions, des dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement est tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et des travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

La section d'investissement de la commune regroupe :

- En dépenses : création de voirie – restructuration de l'école – poursuite de l'opération cœur de village – aménagement du camping
- En recettes : subventions – emprunts

b) Vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	18 788,22	Virement de la section de fonctionnement	758 574,93
Remboursement emprunts	60 834,13	FCTVA	44 000,00
Travaux de bâtiment	11 250,00	Excédents	24 606,54
Travaux de voirie	88 887,60	Cessions d'immobilisations	19 725,84
Autres travaux	2 353 176,48	Taxe aménagement	5 000,00
Autres dépenses	110 013,23	Subventions	674 175,00

Charges (écritures d'ordre entre sections)		Emprunts	1 125 732,50
Dépenses imprévues	8 447,15	Produits (écritures d'ordre entre sections)	
Financières	918,00	Financières	500
Total général	2 652 314,81	Total général	2 652 314,81

C) les principaux projets de l'année 2019 sont les suivants :

- Poursuite de l'opération cœur de village avec l'aménagement de la place de l'église
- Rénovation de l'école avec mise en accessibilité
- Poursuite de l'aménagement du camping

c) Les subventions d'investissement prévues :

- De l'Etat : 329 640 €
- De la Région : 12 000 €
- Du Département : 221 535 E

Fait à POLMINHAC, le 06 Avril 2019

Le Maire, Jean-Louis ROBERT

